

BEAUNE ENVIRONNEMENT

Zéro phyto : les communes font des progrès



■ Il existe, pour les communes, plusieurs procédés qui permettent de désherber sans utiliser de produits phytos. Il est recommandé de choisir celui qui convient le mieux aux surfaces à traiter. Photo F. B.

La démarche des communes "Terre saine sans pesticides" progresse. Les espaces verts de Beaune n'utilisent plus de produits phytos pour désherber certains parcs. Cette réflexion s'adresse aussi aux particuliers.

L'année 2019 sera une date charnière pour tous les jardiniers amateurs, puisqu'ils ne pourront plus utiliser de pesticides dans leurs jardins. Les services des espaces verts des villes et villages n'ont pas attendu cette date pour anticiper cette directive générale. Certains, comme le service des parcs et jardins de Beaune, ont fortement réduit l'utilisation de leurs produits phytosanitaires destinés à désherber certains parcs, jardins, rues et places. Une grande journée de réflexion et de démonstration leur était proposée, jeudi, à Beaune, par la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredon Bourgogne).

Le bon élève beaunois

Philippe Helleboid, responsable du service espaces verts et gestion évolutive de Beaune, a expliqué en quoi ces pratiques étaient déjà appliquées à Beaune. Aux pieds des arbres, des carrés sont ensemencés avec des graminées qui nécessitent un seul "coup de fil" par an. Certains parcs, comme le square des Lions, sont désherbés mécaniquement. Les endroits plus spécifiques qui sont en relation avec des cours d'eau ne sont plus traités avec des produits. C'est le cas du parc

de la Bouzaize. Les allées sont désherbées avec une lance thermique. Ces précautions évitent de polluer les nappes phréatiques et même les cours d'eau qui passent à proximité. Au fil des années, les spécialistes se sont aperçus que les mauvaises manipulations de ces produits lors des traitements, ainsi que les surdosages, avaient un impact important sur la qualité de la ressource en eau dans les zones urbaines. L'expérience acquise par certaines collectivités a permis de constater que les changements de pratique et la réduction de l'utilisation des produits phytos entraînaient une amélioration rapide de la qualité de l'eau.

À chacun sa technique

Afin de limiter les risques liés à l'emploi des phytos, une réglementation de plus en plus stricte encadre aujourd'hui leur utilisation. Depuis le 1^{er} janvier, la loi Labbé de février 2014 interdit l'utilisation de ce type de produits pour les collectivités et les oriente vers d'autres pratiques d'entretien qui ne sont pas forcément connues.

Les concepteurs d'engins ont développé deux approches. Il y a ceux qui agissent mécaniquement, par des brosses et des outils spécifiques en arrachant les mauvaises herbes. Il y a ceux qui utilisent l'eau chaude sous pression. Vapeur humide, vapeur sèche ou vapeur projetée avec un émulsif bio qui provoque une mousse qui "encapsule la chaleur". Ce sont ces innovations qui étaient présentées hier aux collectivités. Savoir faire s'apprend et il faut ensuite le

faire savoir. Pour cela, les communes sont invitées à rédiger des chartes qui peuvent être labélisées et prises en compte dans l'attribution des classements des villes et villages fleuris. C'est la partie publique qui nécessite d'avertir la population, car elle a aussi un rôle à jouer.

Franck Bassoleil

INFO La Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredon) est une structure agréée par le ministère de l'Agriculture. Elle œuvre quotidiennement à la surveillance, au contrôle, à la maîtrise et à la formation aux risques sanitaires du végétal.

Les jardiniers sont concernés

Les jardiniers amateurs sont également concernés par cette démarche. Certaines communes demandent aux riverains de désherber devant chez eux. Rien ne les oblige, mais c'est mieux. Ils seront également mis à contribution pour jardiner en respectant la nature. Le ministère de l'Écologie édite un fascicule intitulé *Guide pour jardiner + nature*, qui invite à apprendre à gérer l'eau, mettre en place une nouvelle esthétique du jardin, prévenir les maladies, utiliser les prédateurs naturels, etc.

INFO Site Internet : www.jardiner-autrement.fr

Agence de Beaune
9, rue de Lorraine,
21200 Beaune

Téléphone
Rédaction : 03.80.26.34.50

Mail
lbpbeaune@lebienpublic.fr

Web
[www.bienpublic.com/
edition-cote-de-beaune](http://www.bienpublic.com/edition-cote-de-beaune)
[www.bienpublic.com/
edition-cote-de-nuits](http://www.bienpublic.com/edition-cote-de-nuits)

Facebook
[https://www.facebook.com/
LeBienPublicBeaune/](https://www.facebook.com/LeBienPublicBeaune/)

Twitter
#BP_Beaune